



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-083

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-04-08-00006 - Délégation de signature ISNEAUVILLE Route de Neufchâtel- PV de Carence - Madame LEFEBVRE-EVENOT (1 page)	Page 3
R28-2026-04-08-00007 - Délégation St Etienne Du Rouvray - Promesse de Vente - Madame P.HEQUET (1 page)	Page 5

EPF Normandie

R28-2026-04-08-00006

Délégation de signature ISNEAUVILLE Route de
Neufchâtel- PV de Carence - Madame
LEFEBVRE-EVENOT

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie le 31 juillet 2025, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 juillet 2025 et délibération du Conseil Métropolitain le 31 mars 2025,

Considérant le projet de procès-verbal établi par la SCP « Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte de procès-verbal établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement entend exécuter ses obligations résultant de la décision de préemption, et notamment payer le prix de vente dans le délai prévu à l'article L.213-14 du Code de l'urbanisme, en consignat le prix, suite à la non comparution des Consorts DECORCHEMONT pour la vente d'une parcelle de terrain nue, sise à ISNEAUVILLE (76230), 2475 Route de Neufchâtel, cadastrée section AI numéros 50 et 51, pour une superficie totale de 37a 10ca.

La somme de **CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €)**, sera consignée entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations, cette consignation valant paiement, de sorte qu'une fois intervenu le jugement constatant la vente et valant acte authentique, le transfert de propriété sera réputé réalisé à la plus tardive des dates de la consignation du prix ou dudit jugement ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 08/04/2026
Le Directeur Général par intérim,

Notifiée à Rouen, le 08/04/2026
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,
Bon pour accord,

Signé le 08/04/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Signé le 08/04/2026
Caroline LEFEBVRE EVENOT

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-04-08-00007

Délégation St Etienne Du Rouvray - Promesse de
Vente - Madame P.HEQUET

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME Pauline HEQUET**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Saint-Etienne-Du-Rouvray le 29 octobre 2025, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 juillet 2025 et délibération de la Commune de Saint-Etienne-Du-Rouvray le 26 juin 2025,

Considérant le projet de promesse de vente établi par la SCP « Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », au MESNIL-ESNARD (Seine-Maritime), 91 Route de Paris, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte de promesse de vente établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement s'engage à procéder à l'acquisition auprès de la SCI DE LA RUE DE PARIS de l'ensemble immobilier sis à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76800), 269 rue de paris, cadastré section AZ numéros 195 et 346, d'une contenance de 11a 02ca, moyennant le prix de **SEPT CENT MILLE EUROS (700.000 € T.T.C.)**.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 08/04/2026
Le Directeur Général par intérim,

Notifiée à Rouen, le 08/04/2026
à Madame Prénom Pauline HEQUET,
Bon pour accord,

Signé le 08/04/2026
Gilles GAL



✓ Certifié par  yousign

Signé le 08/04/2026
Pauline HEQUET



✓ Certifié par  yousign